

COMMUNIQUÉ

Baignade et activités aquatiques non autorisées à la base de loisirs des Étangs de Hollande

À compter du **mercredi 10 août et jusqu'au lundi 15 août inclus**, la baignade et les activités aquatiques sont interdites à la base de loisirs des Étangs de Hollande, aux Bréviaires.

Pour information, les autorisations sont soumises hebdomadairement aux résultats des analyses de la qualité de l'eau réalisées par l'Agence Régionale de Santé.

À ce jour, les analyses détectent la présence de cyanobactéries, microalgues présentes naturellement dans l'eau, pouvant se multiplier massivement quand les conditions environnementales leur sont favorables (température et luminosité notamment). Elles peuvent occasionner, en fonction de leur toxicité, l'interdiction à la baignade et aux activités aquatiques.

En conséquence, afin de garantir le plus haut niveau de sécurité sanitaire, les conditions d'accès à la baignade seront publiées chaque semaine en fonction du résultat des analyses.

Nous mettons tout en œuvre afin de minimiser les impacts de cette situation, indépendante de notre volonté, afin de vous offrir la meilleure qualité de service possible et comptons sur votre pleine compréhension.